

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Le six avril deux mil vingt et un à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le trente mars deux mil vingt et un par le maire, se sont réunis salle des fêtes.

Étaient présents : MM. LAFFONT, ROUSSET, PICARD, MULLER, STURM, BOICHON, SOMMIER, MOULEYRE, DEMIZIEUX, DUFOUR, BERRY, PIOTEYRY, ORIOL, BRUNEL, MARTEAUX, THERMEAU, BLEIN,

Étaient absents excusés Mr FORISSIER (a donné procuration à Mme MULLER), Mr MEUNIER (a donné procuration à Mme BLEIN)

Secrétaire de séance : Mr DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Même séance

Mr le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 642 717 €

Recettes : 1 642 717 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 258 325 €

Recettes : 1 258 325 €

Et le budget primitif 2021 du budget annexe « Espace Chapellerie » qui s'établit de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 84 088 €

Recettes : 84 088 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 898 €

Recettes : 48 898 €

Après avoir pris connaissance de ces budgets et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune et de l'Espace Chapellerie.

Même séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juillet 2011, le conseil municipal l'avait autorisé à lancer une procédure de reprise des concessions perpétuelles, dans le cimetière, paraissant en état d'abandon.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

cimetière	N° concession	Nom du titulaire de la concession	Date de la concession
A	1	Mme TOURNIER née POUILLON Marie	02/01/1928
A	2	MEILLAND Antoine	30/07/1927
A	3	GOURGAUD Mariette	05/05/1927
A	12	BLANC Adrien	12/09/1923
A	13	Mme DEVUN née BARRY	27/11/1898
A	18	COMMARMOND BILLOT	09/03/1890
A	26	MICHEL David	29/09/1887
A	27	MALBOT Jacoby	29/05/1889
A	35	Mme veuve JAVOGUES LAPLAIGNE	14/07/1893
A	39	Mme BADOIT	16/07/1894
A	57	Mme TISSOT Françoise	14/11/1944
A	67	Mme F. LAURIER	08/02/1946

A	70	THOMAS Pierre	07/09/1951
A	71	ROUSSET Joannès	07/09/1951
A	74	Pierrette CARADOT	28/08/1946
B	1	Mme THOMAS	14/02/1890
B	18	BESSERIAT Marie	15/10/1923
B	20	THOMACHOT- TABARD	24/08/1923
B	23	VERCHERAND Jean	25/11/1923
B	33	GRASSET Amédée	28/12/1924
B	34	Mme JARRIX née COLLET Etiennette	30/04/1925
B	41	NAVETTE Raphaël	19/04/1926

Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalles, par procès-verbaux en date du 20 novembre 2017 et du 24 février 2021 ;

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par les attributaires des dites concessions en leur nom et au nom de leurs successeurs ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

Même séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation avenue des farges et rue des lilas

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
câblage optique avenue des farges et rue des lilas	15 000 €	0 %	0 €
éclairage public avenue des farges et rue des lilas	12 234 €	60.0 %	7 340 €
dissimulation avenue des farges et rue des lilas	62 287 €	44.0 %	27 406 €
GC télécom avenue des Farges et rue des Lilas	29 356 €	75.0 %	22 017 €
traitement et recyclage supports avenue des farges	0 €	0.0 %	0 €
TOTAL	118 877.47 €		56 763.96 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12. A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "dissimulation avenue des farges et rue des lilas" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le secrétaire de séance
Olivier DUFOUR



Le Maire
Jacques LAFFONT

